

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 08 novembre 2022

Réf. 2022.08.04

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 03 novembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique	
PALAIS Jean-Claude	
ESCOFET Danièle	DENIS Chantal
COLLON Colette	LANGE Audrey
POIRON Jean-Pierre	PERRIER Guy
BISSAY David	SERRAILLE Joëlle
CHAVEROT Gilbert	LAURENT Michel
	MESSAOUDI – PERRET Merryl

Excusés :

GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS)
BLANCHARD Valérienne (pouvoir à Michel LAURENT)

Secrétaire de séance : COLLON Colette

OBJET : FIXATION DES TARIFS DROITS DE PLACE AU 1^{er} JANVIER 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de majorer les tarifs au 1^{er} janvier 2023,
- APPROUVE les tarifs majorés suivants :

• **Marché :**

Abonnement trimestriel, payable d'avance :

Forains venant 2 fois par semaine :

Au 1 ^{er} janvier 2022	60.00 €/trimestre
Au 1 ^{er} janvier 2023	61.50 €/trimestre

Forains venant 1 fois par semaine :

Au 1^{er} janvier 2022 33.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2023 34.00 €/trimestre

Forains venant 1 fois par mois :

Au 1^{er} janvier 2022 10.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2023 10.50 €/trimestre

Forains venant 2 fois par mois :

Au 1^{er} janvier 2022 8.00 €/mois, soit 24.00 €/trimestre
Au 1^{er} janvier 2023 8.17 €/mois, soit 24.50 €/trimestre

Forains venant quelques fois par an (régie : ticket jaune) :

Au 1^{er} janvier 2022 et chaque fois 4.50 €
Au 1^{er} janvier 2023 et chaque fois 4.70 €

Forains avec camion (OUTILLAGE ST ETIENNE, PROVENCE OUTILLAGE par ex.)
(régie : ticket orange)

Au 1^{er} janvier 2022 et chaque fois 31.00 €
Au 1^{er} janvier 2023 et chaque fois 32.00 €

- **Fête foraine** : (depuis 2014)
Tarifs inchangés :

- 4.50 € le mètre linéaire,
- 4.50 € le mètre carré pour les manèges circulaires
-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20221108-202208004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

La secrétaire de séance,
Colette COLLON,

A VIOLAY, le 14 novembre 2022,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le... 18 NOV. 2022
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.